



## A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE TROISIÈMES

La Talaudière, le 15 avril 2022.

Division

Secrétariat

Affaire suivie par

Mme Lincet

Principale du collège

Téléphone

04 77 53 99 00

Courriel

ce.0421171v@ac-lyon.fr

44 Rue Georges

Clémenceau

42350 La Talaudière

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ci-dessous une note explicative des procédures d'**affectedation** **c'est-à-dire le fait de choisir une filière et un lycée en particulier** à l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup>, qui seront mises en œuvre à la rentrée des vacances de printemps 2022.

Au retour des vacances, chaque famille recevra via le professeur principal la **FICHE AFFELNET**. Chacun pourra y inscrire nominativement :

- **Son type de vœu** : 1<sup>er</sup> année de CAP, 2de pro, 2de Générale et Technologique
- **Sa spécialité ou famille de métiers** pour la seconde pro et les CAP
- **Le nom et la commune** du (ou des) établissement(s) demandé(s).

**Attention** : les vœux doivent être obligatoirement classés par ordre de préférence.

Une fiche explicative précise sera fournie avec la fiche AFFELNET. Les familles seront accompagnées dans cette démarche par les Professeurs Principaux et la direction.

**Ces fiches AFFELNET dûment complétées seront à retourner au collège avant le 25 mai 2022.**

Le collège procédera ensuite à une saisie nominative des vœux sur le logiciel AFFELNET.

A l'issue de cette saisie une fiche sera éditée et adressée aux parents pour confirmation définitive de ces vœux.

Il est impératif que cette fiche soit **signée par les responsables légaux et retournée au collège avant le 2 juin 2022** (délai de rigueur).

Le logiciel AFFELNET affectera ensuite les élèves selon leurs souhaits et leurs résultats.

**Les familles recevront le résultat, via une notification, le 1er juillet 2022 en fin de journée.**

Deux cas de figures sont alors possible :

- **Soit l'élève obtient satisfaction sur l'un de ses vœux.**  
La famille peut alors se rapprocher du lycée obtenu pour remplir un dossier d'inscription. Certains vœux sont automatiquement exaucés : une demande de 2nde générale dans l'un des lycées de secteur est toujours accordée (*si votre enfant a eu l'accord du Conseil de classe pour un passage en 2nde générale*).  
**Retrouvez en pièce jointe de cet article la liste des lycées de secteur en fonction de votre commune de domiciliation.**
- **Soit l'élève n'obtient pas d'affectation directement.** Il peut être positionné en liste d'attente ou refusé.  
En cas de refus les familles seront contactées par le Professeur principal qui les guidera dans la suite des démarches à effectuer.

**Concernant les lycées publics :** Vous ne devez en aucun cas les appeler directement pour demander un dossier d'inscription maintenant.

**Vous ne pourrez l'obtenir puisque les procédures n'ont pas eu lieu !**

Les lycées ne peuvent inscrire que les élèves qui leur sont affectés.

**Concernant les lycées privés :** Nous vous encourageons à les contacter dès maintenant afin qu'ils vous indiquent clairement leur procédure spécifique de recrutement.

Il est de plus indispensable de demander aux établissements privés qui répondraient positivement à une demande d'inscription de vous fournir un certificat d'inscription.

Ce dernier sera à joindre à la fiche AFFELNET et permettra de finaliser votre inscription.

Enfin nous tenons à attirer votre attention et votre vigilance sur plusieurs points :

- **Le temps du choix d'affectation arrive vite.**  
Si votre enfant est encore incertain dans ses choix nous vous conseillons vivement de profiter du temps des vacances pour affiner la construction de son parcours d'orientation. Nous vous rappelons que les Psy-EN Conseillère d'Orientation du CIO et de l'établissement restent à votre écoute pour vous conseiller et vous expliquer les diverses filières. Vous retrouverez également sur le [Cybercollège](#) et [le site du CIO](#), plusieurs guides pour préciser vos choix.
- **L'importance de respecter strictement les dates** qui vous seront données pour le rendu des documents.

Fabienne Lincet

La Principale

